

**DATE DE CONVOCATION** : 13 AVRIL 2017

**CONSEILLERS MUNICIPAUX PRÉSENTS** : J.L. LEVESQUE – M. CLERC - B. LAFAYE – G. MIGNON - M. VILLEGGER – K. GAI - J.P. SIMON – C. BONNEAU – G. MICHELY – E. GARNIER – P. ORMECHE - P. FRÉON – J.P. ZUCCHI – C. FULPIN – K. PERROIS – C. MESLIER - C. MECHAIN - M.H. AUBINEAU

**CONSEILLERS MUNICIPAUX AYANT DONNÉS POUVOIR** : M.A. CHEVALIER donne pouvoir à G. MIGNON - E. RAMBEAU donne pouvoir à B. LAFAYE – S. HIBON-MINET donne pouvoir à M.H. AUBINEAU

**CONSEILLERS MUNICIPAUX ABSENTS**: M. A. CHEVALIER - E. RAMBEAU – S. HIBON-MINET - S. LABROUSSE – N. ARILLA

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE**: M.H. AUBINEAU

**OBJET : VOIRIE 2017 – DELEGATION DE LA MAITRISE D'OUVRAGE A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMÉRATION DE GRAND COGNAC**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**CONSIDÉRANT** qu'un montant de 172 210,91 € TTC pour les travaux de voirie 2017 (hors terrassements pour les colonnes enterrées) est inscrit au Budget Primitif,

**CONSIDÉRANT** la Communauté d'agglomération de Grand Cognac poursuit la proposition, émanant au préalable de la Communauté de Communes Région de Châteauneuf, de réaliser des travaux dans le cadre du Fonds Départemental d'Aide aux Communes (FDAC), et qu'il est possible de leur confier les études, l'exécution et le contrôle du programme de travaux de voirie 2017.

Le Conseil Municipal, entendu les explications de son Maire, et après en avoir délibéré à l'unanimité, décide **PAR 21 VOIX POUR** :

- ✓ d'accepter la délégation de maîtrise d'ouvrage à la Communauté d'agglomération de Grand Cognac en matière de voirie communale 2017 pour les projets suivants :

Lieux des travaux	Montants
Rue Martin Buchez	5 765.35 €
Chemin de l'Aireau	88 150.93 €
Chemin de Chassors	4 301.75 €
La Combe à Sassou	6 547.88 €
Le Grand Bourglieux - La Lande des Goisets	3 135.06 €
Noue - Chemin de l'Aireau	5 728.24 €
Noue - Rue Franc Pineau	9 371.80 €
<b>Total de la voirie 2017</b>	<b>123 001.01 €</b>

- ✓ dit que les crédits sont prévus au budget primitif 2017 de la commune,
- ✓ d'autoriser Monsieur le Maire à signer la Convention avec la Communautés d'agglomération de Grand Cognac et tous les actes afférents à ce programme.

POUR EXTRAIT CONFORME  
Le Maire  
Jean-Louis LEVESQUE